



# Cités éducatives et cellules de prévention de l'évitement scolaire

Webinaire du 14 juin 2021

Eléments de synthèse

# Sommaire

---

Introduction .....	3
Constats à l'origine des cellules d'évitement scolaire / Éléments de cadrage / Intention et objectifs visés.....	5
Questions / Réponses .....	10
Retours d'expériences / Mise en œuvre / Enseignements .....	13
Questions / Réponses .....	16
Pour aller plus loin.....	19



## *Introduction*

*Morgane PETIT*  
*Directrice de l'IREV*

L'IREV a pour objectif d'informer, de qualifier et de mettre en réseau les acteurs de la Politique de la Ville. A ce titre, une revue des Cités éducatives est menée sur trois ans, la région Hauts-de-France étant particulièrement concernée avec 21 Cités éducatives, dont 13 déjà labellisées. Depuis fin 2018, L'IREV porte un autre centre de ressources pour faciliter la mobilisation et le travail collectif en matière de prévention des radicalités sociales, le CRPRS. La lutte contre l'évitement scolaire constitue un enjeu majeur pour l'instruction et la socialisation des enfants, ainsi que pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Dès décembre 2018, le Préfet délégué pour l'égalité des chances du Nord a mis en place des formations restreintes, appelées cellules de prévention de l'évitement scolaire, afin de :

- Croiser les informations disponibles, de manière à identifier les élèves décrits comme invisibles ou en situation d'évitement scolaire ;
- Vérifier si les situations constatées constituaient une alerte au sens du Code de l'Education ;
- Engager des actions de médiation, de contrôle ou de justice, afin d'accompagner ces publics mineurs et leurs familles.

Le Préfet des Hauts-de-France, Michel LALANDE, a demandé que l'installation de la cellule de prévention de l'évitement scolaire devienne un critère d'éligibilité aux Cités éducatives de la région, comme le précise le *vademecum* des Cités éducatives. Dans cette optique, nous avons souhaité ouvrir cette visioconférence à l'ensemble des Cités éducatives de France, afin de détecter et d'accompagner au mieux les enfants en situation d'évitement scolaire.

Nous présenterons dans un premier temps les constats initiaux, à l'origine de la création des cellules de prévention de l'évitement scolaire, puis nous exposerons le retour d'expérience des Cités éducatives de Lille et de Roubaix, dont les cellules ont été construites en collaboration avec des acteurs locaux.

*Maïta GIRALDI*  
*Chargée de mission cohésion sociale IREV*

En amont de cette rencontre, les participants ont eu la possibilité lors de leur inscription de nous communiquer leurs questions concernant les cellules de prévention de l'évitement scolaire déployées dans le Nord. Ces demandes d'information portaient principalement sur :

- L'articulation des cellules de prévention de l'évitement scolaire avec l'existant,

- La prise de contact avec les jeunes et leurs familles
- La coordination des professionnels
- L'échange d'informations et le croisement des fichiers.

Les objectifs de la première intervention croisée :

- Cerner l'objet des cellules de prévention et d'évitement scolaire : fonctionnement, mise en œuvre, résultats obtenus ;
- Cerner les logiques, rôles et modalités d'intervention de chaque partie prenante ;
- Caractériser les publics concernés, la diversité de situations rencontrées/traitées et leurs issues.

Objectifs de la seconde intervention croisée :

- Illustration et retour d'expériences des cellules de prévention de l'évitement scolaire de Roubaix et de Tourcoing

En partenariat avec le RNCRPV, le chat de cette rencontre a été animé par :

- Julie SIMON, chargée de mission à Normanvilles ;
- Marjorie FROMENTIN, Chargée de mission laïcité, lutte contre les discriminations, jeunesse et égalité femmes-hommes à Labo-cités.

En plus des éléments de synthèse ci-dessous, une FAQ dédiée aux cellules de prévention de l'évitement scolaire sera rédigée ultérieurement.



## *Constats à l'origine des cellules d'évitement scolaire / Éléments de cadrage / Intention et objectifs visés*

- *Béranger BASSEUR, Chargé de mission prévention de la délinquance et des radicalités, Préfecture du Nord.*
- *Anaïs WULBRECHT, Chargée de mission consacrée à l'évitement scolaire, Education nationale DASEN.*
- *Valérie SAGOT, Sous-Directrice des relations institutionnelles et partenariales, CAF du Nord.*
- *Arnaud CHARTREL, Assistant spécialisé en matière de lutte contre la radicalisation, Parquet général Cour d'appel de Douai.*
- *Emilie CANDIA, Chargée de mission Prévention de la Radicalisation, Conseil Départemental du Nord.*

### ***Contexte de mise en œuvre, objectifs visés et répartition des rôles au sein des cellules de prévention de l'évitement scolaire initiées dans le Nord depuis 2018***

#### *Béranger BRASSEUR, pour la Préfecture du Nord*

L'École constitue un miroir grossissant d'un certain nombre de réalités. Le constat réalisé sur le département du Nord a démontré la nécessité de s'interroger sur l'évitement scolaire, afin d'agir sur les situations observées. Le Code de l'Éducation nationale sert de point de départ pour définir les obligations des communes, de l'Éducation nationale et de la Préfecture par rapport à l'établissement des listes d'enfants scolarisables. L'idée était de rassembler ces trois institutions avec d'autres partenaires comme les départements, la CAF et la Justice, certaines situations pouvant donner lieu à un signalement auprès du Procureur. Nous avons souhaité pouvoir visualiser les processus d'évitement scolaire du début à la fin, dans chacune des situations. Les identifications ont été réalisées par le croisement des données, à partir des listes d'enfants déclarés instruits dans les familles. Cette première étape permet d'envisager, le cas échéant, une médiation, une orientation vers les services sociaux ou la réalisation de contrôles par les villes ou l'Éducation nationale. Nous

pouvons nous appuyer sur des outils comme le rappel à l'ordre, et, si la situation l'exige, procéder à des signalements.

#### *Anaïs WULBRECHT, pour l'éducation national DASEN*

J'interviens sur les cellules d'évitement scolaire du département du Nord, existantes ou à venir. Nous avons constaté qu'une meilleure couverture des contrôles pouvait être bénéfique à la prévention de l'évitement scolaire. Nous intervenons en tant que techniciens sur le croisement des données fournies par la CAF et les communes. Nous nous efforçons de trouver des solutions administratives, voire juridiques, puisqu'elles peuvent aller jusqu'au signalement auprès du Procureur. Mon champ d'intervention porte sur les dimensions administrative et technique.

#### *Valérie SAGOT, pour la CAF du Nord*

La CAF du Nord compte actuellement 623 000 allocataires, les raisons qui motivent notre participation aux cellules de prévention de l'évitement scolaire sont au moins de deux ordres :

- Fournir aux communes les listes des enfants soumis à l'obligation scolaire. Nous avons souhaité nous inscrire dans le dispositif pour fluidifier la procédure de transmission de ces données.
- Travailler sur la protection de l'enfance, la prévention de la radicalisation et régulariser ou ouvrir des droits.

La CAF se charge de deux missions dans le dispositif :

- Transmettre aux communes la liste des enfants soumis à l'obligation scolaire. Nous procédons par conventions pluriannuelles. Les modalités de transmission sont sécurisées. Nous demandons aux communes de s'inscrire à une plateforme pour obtenir les données.
- Au sein des cellules d'évitement scolaire, échanger des informations avec les partenaires pour trouver des solutions aux situations rencontrées.

#### *Arnaud CHARTREL, pour le Parquet général Cour d'appel de Douai*

Ma principale mission est de travailler sur les situations liées aux radicalisations avec les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Douai. Les cellules d'évitement scolaire constituent initialement une émanation de la CEPRAF. L'idée originelle était de dresser un diagnostic sur certaines problématiques liées à la déscolarisation ou à la non-inscription d'enfants dans le cycle scolaire. Le but était d'identifier chaque situation. Les magistrats et les tribunaux souhaitent détecter les cas relevant de l'assistance éducative, voire de la saisine d'un juge pour enfants, afin d'accompagner les familles et permettre aux enfants de retrouver une scolarité adaptée. Les actions s'inscrivent dans la justice de proximité, par un travail auprès des collectivités territoriales (départements, villes, intercommunalités).

Les déscolarisations signalées aux tribunaux se révélant extrêmement nombreuses, les traitements ne sont pas toujours suffisamment adaptés et réactifs. Le dispositif se propose d'identifier les situations les plus problématiques, de les notifier par des signalements, afin d'apporter les meilleures solutions possibles. Des efforts semblent nécessaires sur le décrochage scolaire et la scolarité à domicile, en permettant à chaque professionnel de mener des contrôles. Des axes d'amélioration apparaissent également sur la réactivité de la Justice, en vue d'apporter des réponses rapides et adaptées aux familles.

#### *Emilie CANDA, pour le Département du Nord*

Les responsables territoriales de prévention et d'action sociale localisées dans les territoires, en proximité, interviennent dans les comités techniques, alors que ma mission se situe au niveau du pilotage du dispositif à l'échelle départementale. Le Département du Nord s'appuie sur sa connaissance du territoire et de son réseau de partenaires, sachant que la protection de l'enfance fait partie de ses missions. La prévention est privilégiée afin d'aider les familles et éviter toute judiciarisation. L'idée est d'accompagner les familles, parfois en difficulté, en allant à leur rencontre. Nous souhaitons lever les freins à la scolarisation des enfants en agissant au sein de notre réseau partenaire. Les cellules d'évitement scolaire permettent d'identifier les personnes intervenant auprès des familles et de notifier leurs actions. Le Département du Nord mobilise ainsi ses services internes des UTPAS (action sociale de secteur, PMI) et certains partenaires locaux (clubs de prévention, maisons de quartiers). L'objectif est de repérer les situations et d'éviter que des mineurs en situation d'évitement scolaire restent isolés.

### ***Premiers résultats, difficultés rencontrées et évolutions en cours***

#### *Anaïs WULBRECHT, pour l'éducation nationale DASEN*

Le poste dédié à cette mission n'ayant été créé qu'en septembre 2020, nous ne disposons pour le moment que de peu de recul. La cellule d'évitement scolaire a été mise en place en 2018, dans un cadre relativement expérimental, puis la crise sanitaire a freiné l'évolution du dispositif. Des résultats positifs ont été obtenus, mais ils nous paraissent encore insuffisants. Avec l'aide des communes et de leurs services de médiation, le retour à l'école des enfants déscolarisés est apparu tout à fait réalisable. Les représentants des cellules mises en place à Lille et à Roubaix pourront le confirmer.

Les difficultés les plus importantes portent sur le croisement des fichiers. La CAF transmet la liste des enfants scolarisables aux communes, qui opèrent un premier tri des enfants scolarisés sur leur territoire, sachant que des enfants peuvent être inscrits dans d'autres municipalités. Malheureusement, les bases d'élèves mises à notre disposition ne permettent pas d'effectuer des extractions automatiques de données. Les recherches sont donc réalisées individuellement et manuellement. Cette année, 15 000 recherches de scolarisation ont été réalisées de cette façon dans le département du Nord. Ces difficultés ont été remontées à la Rectrice et au Ministère de l'Education nationale, afin que des droits soient ouverts sur la gestion des bases. Par ailleurs, les délais d'intervention peuvent être longs, notamment pour des motifs réglementaires.

Les évolutions possibles portent sur les outils, alors que les évolutions envisageables concernent la prise en charge de nouveaux publics, comme les gens du voyage ou les Roms, qu'il est souvent difficile de rencontrer, ainsi que les jeunes de 16 à 18 ans, soumis à une obligation de formation.

#### *Valérie SAGOT, pour la CAF du Nord*

42 % des communes du département du Nord ont conventionné avec la CAF pour obtenir les listes des enfants de 3 à 16 ans soumis à l'obligation de scolarisation. Les échanges s'effectuent de manière sécurisée via la plateforme LinkShare. Après inscription, les listes de données peuvent être obtenues chaque année, entre octobre et décembre. En l'absence de cellule d'évitement scolaire, l'impact du travail réalisé par les communes sur le sujet ne peut être évalué. Elles utilisent les données pour préparer les rentrées scolaires, mais aucun suivi n'est véritablement mené. En revanche, les cellules mobilisent des travailleurs sociaux pour procéder à des vérifications et transmettre des données. Si le nombre de cellules venait à augmenter, une réflexion devrait être engagée sur l'organisation du dispositif.

### *Emilie CANDA, pour le Département du Nord*

Les institutions affichent une réelle volonté d'améliorer le système, en s'efforçant d'augmenter la réactivité et en recherchant des solutions innovantes. Chaque institution essaie de réduire en interne les temps de réaction, lorsqu'une demande ou une évaluation doit être réalisée. Le Département intervient généralement après les contrôles, mais il peut également faciliter la rencontre avec les familles, dès qu'une demande est formulée. Le département du Nord souhaite respecter la confidentialité des personnes et agir en prévention. Les signalements et les procédures d'information préoccupante ne sont engagés que si les rencontres avec les familles se sont révélées impossibles.

### *Béranger BRASSEUR, pour la Préfecture du Nord*

La CPRAF (cellule de prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles) est complémentaire du suivi mené par les groupes d'évaluation départementale. L'évitement scolaire peut s'expliquer par des problématiques de santé, des situations de handicap, des questions de harcèlement, des choix idéologiques, des motivations religieuses, voire un rejet total de l'institution. Sur une situation donnée, les motifs de la déscolarisation ou d'évitement scolaire sont souvent peu évidents.

Nous cherchons à identifier toute forme d'évitement scolaire, quelle qu'en soit la raison. Les familles déclarent une motivation dans les contrôles organisés par la Ville, mais aucune vérification ne peut être menée sur la véracité du motif invoqué. La question est donc appréhendée dans un sens très large. L'évitement scolaire représente ainsi :

- Le défaut total d'instruction ;
- L'instruction dans la famille ;
- Les « écoles de fait » : associations de familles dont les enfants sont censés suivre une instruction à domicile. Ces structures illégales ont été observées de façon marginale dans quelques communes.

Six partenaires sont membres de la cellule d'évitement scolaire, mais d'autres acteurs apportent leur contribution : médiateurs sociaux, prévention spécialisée, police municipale ou nationale. Ces partenaires interviennent en fonction de la réceptivité des familles à entrer en dialogue avec nous. Nous nous efforçons d'identifier l'interlocuteur le plus adapté pour entrer en relation avec les familles et clarifier les situations. Ces opérations sont menées en parallèle des démarches administratives, voire judiciaires. Les échanges menés avec ces partenaires sont sécurisés et cadrés par une charte de déontologie. Ils se basent uniquement sur les informations utiles à la compréhension de la situation et à la définition des objectifs. Une fois ce but atteint, l'accompagnement des familles est généralement confié à un ou plusieurs partenaires.

Des chiffres peuvent difficilement être avancés car le croisement de données est assez considérable. A Roubaix par exemple, les données transmises par la CAF se montent à plus de 20 000, auxquelles s'ajoutent des informations délivrées par la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Compte tenu de la multiplicité des situations, l'exercice n'a pu être mené à son terme que dans quelques communes. Par conséquent, la réalité de l'évitement scolaire peut difficilement être mesurée, d'autant plus pour des motifs de repli ou de rejet de l'institution. Cette question fait partie des pistes d'amélioration. Les résultats peuvent sembler limités, compte tenu du nombre de situations d'évitement scolaire dans le Département. Néanmoins, l'objectif est avant tout qualitatif. Le temps partenarial est utilisé pour mieux comprendre les situations.

Le suivi de l'instruction dans la famille se base sur les remontées de l'Education nationale et des mairies. Toutes les communes n'ont pas encore mis en place les contrôles obligatoires, qui permettent de mesurer les conditions matérielles dans lesquelles l'instruction est délivrée au sein de la famille. Ces contrôles ont donc été inscrits dans les priorités municipales. En parallèle, un contrôle pédagogique est mené chaque année par l'Education nationale.

En 2020, les cellules d'évitement scolaire ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Pour autant, environ 200 mises en demeure de déscolarisation ont été adressées par l'Education nationale auprès des communes. Une vingtaine de rescolarisations a eu lieu suite à des avis défavorables rendus à l'issue de contrôles menés sur l'instruction dans la famille. Environ vingt signalements ont également été effectués auprès du Procureur de la République. Dans une quinzaine de situations, un retour d'information a été réalisé auprès de la CAF, les échanges ayant montré que les déclarations n'étaient plus d'actualité, par exemple dans le cadre d'un départ à l'étranger. L'instruction dans les familles, même s'il demeure encore marginal, connaît une croissance exponentielle, puisqu'entre 2018 et 2021 les cas ont été multipliés par trois dans le département du Nord.



## *Questions / Réponses*

### *Pilotage, animation des cellules*

#### *Béranger BRASSEUR, pour la Préfecture du Nord*

S'agissant du pilotage, des protocoles de fonctionnement sont signés à l'échelle municipale. Ils prévoient l'instauration d'un copilotage entre la Ville et l'Education nationale. L'animation est également partagée de cette façon.

#### *Emilie CANDIA, pour le Département du Nord*

Les jeunes de 16 à 18 ans sont désormais soumis à une obligation de formation. La plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) permet de vérifier que ces personnes ont effectivement accès à des formations. Les liens sont noués au cas par cas, notamment lorsque les jeunes atteignent l'âge de 16 ans. La structure la plus adaptée pour intervenir ou pour effectuer un signalement est définie au cas par cas avec les PSAD.

### *Signalement, information judiciaire et évitement scolaire lié à la santé ou au handicap, quelles prises en charge ?*

#### *Emilie CANDIA, pour le Département du Nord*

Un travail est en cours avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant des jeunes scolarisés en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), en Instituts Médico Éducatifs (IME) ou dans des structures spécialisées en Belgique. Des croisements de fichiers sont menés pour distinguer ces populations des enfants réellement déscolarisés. En outre, le Département peut proposer un accompagnement dans des situations spécifiques, par exemple si le parent ne peut, pour des raisons de santé, conduire son enfant à l'école. Des solutions sont alors recherchées dans la famille ou dans le réseau partenaire. Les situations dans lesquelles un souci de santé est évoqué sont prises en charge par le Centre d'Evaluation et de Préparation au Relais Ambulatoire (CEPRA), qui peut orienter les familles vers des partenaires locaux. Lorsque le motif de déscolarisation ne relève pas de la santé ou du handicap, une procédure d'information préoccupante peut être déposée au niveau du Département, voire un signalement auprès de l'institution judiciaire.

#### *Anaïs WULBRECHT, pour l'Education nationale DASEN*

Nous avons eu le cas, au sein d'une cellule, d'une enfant déscolarisée de 13 ou 14 ans. La Police municipale a constaté une possibilité de phobie scolaire. A l'époque, ce phénomène était totalement

méconnu au sein de l'Education nationale. La famille ignorait qu'elle devait faire constater la phobie scolaire par un pédopsychiatre afin que l'Education nationale mette en place une scolarisation adaptée. Les actions menées par la Ville, le Conseil départemental et l'Education nationale ont permis de mettre en exergue la particularité de la jeune fille.

#### *Arnaud CHARTREL, pour le Parquet général Cour d'Appel de Douai*

La cellule permet d'instaurer des échanges assez fluides entre les différents acteurs. Les réponses aux familles peuvent être apportées par des partenaires déjà informés des situations ou par de nouveaux interlocuteurs. Certains signalements se sont avérés sans objet, car la famille avait par exemple déménagé, alors que d'autres ont entraîné une procédure d'information préoccupante. La pluralité des intervenants permet d'établir des diagnostics assez pertinents, dans le domaine de la santé notamment, et des solutions peuvent être envisagées au sein de la cellule.

#### *Confiance et modalités de partage d'informations*

##### *Emilie CANDA, pour le Département du Nord*

Les partenaires officiant dans les cellules doivent tout d'abord apprendre à se connaître. Les périmètres et les missions de chaque institution doivent être rappelés, en précisant les éventuelles aides que chacune peut apporter. Les médiateurs, en charge des contrôles menés par la Mairie, sont invités à participer, au même titre que les représentants du Département ou les inspecteurs de l'Education nationale. L'identification des différents interlocuteurs est garantie par la charte établie dans les cellules. La question du partage d'informations se pose, sachant que les familles n'ont pas nécessairement connaissance que leur situation est évoquée au sein de la cellule.

Le Département respecte les lois de 2007 et de 2016. Seules les informations nécessaires à l'élaboration de solutions sont partagées. Aucune donnée personnelle n'est communiquée gratuitement. La confiance développée dans le Groupe a permis l'établissement de nouvelles méthodes de travail.

##### *Anaïs WULBRECHT, pour l'Education nationale DASEN*

Nous avons pu constater des différences de cultures professionnelles, étant donné le nombre d'acteurs impliqués. Cela étant, nous essayons tous de nous faciliter la tâche, avec l'idée que l'information transmise soit rapidement exploitable. Les différences culturelles existent, mais elles ne constituent pas un frein au fonctionnement des cellules. Nous travaillons afin que les signalements effectués auprès du Procureur soient les plus étayés possible, comme le souhaitent les représentants de la Justice.

##### *Arnaud CHARTREL, pour le Parquet général Cour d'appel de Douai*

Six collectivités sont concernées dans le Département du Nord. La charte signée apporte un cadre intéressant et suffisamment sécurisé. Les éléments partagés ne visent qu'à résoudre les situations étudiées. Le passé judiciaire ou le suivi éducatif des familles ne sont pas diffusés, car l'instance ne cherche pas à mener une mission de protection de l'enfance, mais à apporter la meilleure réponse à une problématique identifiée.

##### *Emilie CANDA, pour le Département du Nord*

Le fonctionnement des GSE (groupes socio-éducatifs) et leur articulation dans le dispositif ont déjà posé question. La Préfecture travaille sur une grille de graduation des interventions afin de désigner l'interlocuteur le plus à même d'entrer en contact avec les familles. Plus les participants sont

nombreux, plus la confidentialité des données s'avère difficile à respecter. Le Département a accepté, lorsque les familles n'étaient pas connues de ses services, de s'adresser à des partenaires locaux, qui étaient susceptibles de les connaître. Le respect des données personnelles constitue un prérequis lorsque la cellule sollicite l'intervention des GSE.



## *Retours d'expériences / Mise en œuvre / Enseignements*

- *Sylvie LHOMME, Directrice des services ressources de la Mairie de Lille.*
- *Anne-Sophie BELGAID, Responsable du service Réussite éducative de la Ville de Roubaix*
- *Julie CAMUS, Coordinatrice de la Cité éducative de Roubaix*
- *Aline GHEKIERE, Responsable de la formation des médiateurs scolaires à Citéo*
- *Mourad CHIKHI, Directeur adjoint de l'association d'éducation et de prévention (AEP)*
- *Denis CUCHEVAL, Délégué du Préfet*
- *Comlan AZANNE, Chef de file, Education nationale*

### *Sylvie LHOMME, Directrice des services ressources de la Mairie de Lille*

L'éducation se trouve au cœur du mandat de Martine AUBRY, Maire de Lille. La Ville a donc repris la mesure de ses obligations, définies par le Code de l'Éducation en 2017. Les circulaires ministérielles et préfectorales ont rappelé aux communes qu'elles devaient :

- Etablir chaque année la liste des enfants scolarisables sur leur territoire ;
- Procéder au contrôle des enfants déclarés instruits à domicile, tous les deux ans ;
- Suivre la situation de ces enfants.

Le contrôle des déclarations d'instructions à domicile est organisé autour d'un ALMS (agent local de médiation sociale) qui effectue le travail administratif, rencontre les familles et dresse les comptes rendus des visites menées. A Lille, 12 500 enfants sont inscrits dans les établissements scolaires publics et 3 500 dans des établissements scolaires privés. 150 enfants sont déclarés instruits à domicile, dont 14 se trouvent en CNED réglementés et 9 ont été rescolarisés l'année scolaire. L'instruction à domicile progresse fortement, puisque le nombre d'enfants concernés était de 96 l'année dernière et de 50 il y a deux ans. Les motivations des familles sont multiples :

- Les conséquences de la crise sanitaire ;
- L'effet « fratrie », lorsqu'un frère ou une sœur a déjà été instruit à domicile ;
- L'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans ;
- Le respect du rythme de l'enfant et des relations intrafamiliales ;
- Un événement traumatisant dans les structures d'éducation classiques ;
- Les problèmes de santé, de façon très marginale.

Les comptes rendus sont transmis aux services de l'Education nationale et à la Préfecture. Aucune information préoccupante et aucun signalement majeur n'ont été effectués lors de la présente année scolaire. Sur les 94 visites effectuées, seules 2 ont fait l'objet d'un questionnement. Tous les deux mois, les cellules examinent les résultats des actions menées. 21 situations sont actuellement suivies. Les travaux sont menés en confiance au sein de la cellule, à laquelle participent les inspecteurs de l'Education nationale. Les échanges d'informations avec les partenaires se poursuivent entre les sessions.

Le fichier CAF présente 26 000 lignes, auxquelles s'ajoutent 3 000 lignes du fichier MSA. Les croisements de fichiers mettent en exergue 1 500 enfants, âgés de 3 à 16 ans, dont l'identité est transmise à Madame WULBRECHT. La mise en place du nouveau logiciel est attendue, car un seul croisement de fichiers nécessite la mobilisation d'un agent pendant 9 jours, sachant que le Code de l'éducation estime que les fichiers doivent être régulièrement mis à jour. La cellule évitement scolaire couvre l'ensemble du territoire lillois, contrairement à la Cité éducative, dont l'installation est plus récente.

#### *Anne-Sophie BELGAID, Responsable du service Réussite éducative de la Ville de Roubaix*

Les modalités d'articulation entre la cellule de prévention de l'évitement scolaire et la Cité éducative ont été inscrites dès la genèse du projet. L'idée est d'assurer la complémentarité des dispositifs existants sur Roubaix afin de renforcer l'impact des interventions. Le travail de la cellule s'appuie ainsi sur le programme de réussite éducative, les actions des clubs de prévention ou encore CITEO, dans le cadre de la médiation. Les réponses préventives et curatives, nouvelles et existantes, sont pleinement mobilisées en fonction des situations rencontrées. L'enjeu est également de proposer des actions de prévention pour agir en amont sur les situations d'évitement scolaire et lutter contre l'absentéisme.

#### *Julia CAMUS, Coordinatrice de la Cité éducative de Roubaix*

La Cité éducative de Roubaix met en place quatre actions pour lutter contre l'évitement scolaire :

- Stages prépa mat' ;

Des ateliers d'accrochage scolaire sont proposés aux enfants de 2 à 3 ans, dont la socialisation primaire a été uniquement familiale. Les établissements scolaires sont présentés aux enfants pendant la période des grandes vacances scolaires.

- L'action médiation sociale dans le 1<sup>er</sup> degré, présentée par Aline GHEKIERE ;
- Le sas d'accueil du secteur Nord, porté par l'AEP et présenté par Morad CHIKHI ;
- Le sas d'accueil du secteur Sud, porté par Horizon 9.

#### *Aline GHEKIERE, Responsable de la formation des médiateurs scolaires à Citéo*

L'année dernière, des difficultés de retour à l'école ont été constatées. CITEO a été sollicité, compte tenu de sa capacité à rencontrer les familles. Les médiateurs ont contacté les écoles pour dresser un état des lieux de la situation à Roubaix. 167 élèves étaient alors considérés comme injoignables. Des actions de porte-à-porte ont été menées pour faire le point sur les différentes situations. Des familles avaient par exemple déménagé sans prévenir l'école. L'intervention des médiateurs a entraîné le retour à l'école de certains enfants et a permis d'actualiser les coordonnées des parents.

La Cité éducative s'appuie sur 6 médiateurs en milieu scolaire de 1<sup>er</sup> degré, chacun étant responsable de 6 à 8 écoles. Chaque matin, ils font le point avec un directeur d'école pour prendre

connaissance des familles injoignables. Ils tentent alors de les joindre, par téléphone ou en se rendant à leur domicile. Les principaux motifs d'absence sont :

- Les craintes liées au Covid ;
- Les déménagements ;
- La phobie scolaire.

Les freins constatés portent sur la coordination, sachant que les demandes émanent de nombreux acteurs (inspecteurs, directeurs d'école, médiateurs, Direction de CITEO, etc.) Des travaux sont donc en cours pour faciliter les échanges. Les premiers résultats s'avèrent néanmoins très positifs.

### *Mourad CHIKHI, Directeur adjoint de l'association d'éducation et de prévention (AEP)*

Le dispositif déployé est un SAS (dispositif d'accueil de collégiens en situation d'exclusion scolaire), financé par le Conseil départemental du Nord. A l'origine, la démarche s'adressait aux élèves exclus temporairement, en leur proposant un lieu d'accueil, pendant la durée de leur exclusion. Des enseignants détachés interviennent, avec un focus particulier sur le passage à l'acte. 75 % des exclusions temporaires résultant de violences verbales ou physiques, un travail a été mené sur la gestion des émotions avec l'intervention de psychologues, la mise en place d'ateliers de boxe éducative et de sophrologie. La Cité éducative est venue renforcer le dispositif, en s'intéressant aux élèves exclus définitivement, sachant que 25 % des exclus définitifs du département étaient roubaisiens. L'équipe en place a été renforcée par des médiateurs de scolarité et par des actions de tutorat. Les modalités d'accueil sont comparables à celles des exclus temporaires, mais elles sont menées de manière plus individualisée, avec un travail de remédiation et une intervention au niveau familial. Le tutorat vise à préparer la future rescolarisation, alors que les relations sont maintenues avec le jeune, une fois le retour à l'école effectué. Un travail collaboratif est mené entre les communautés éducatives des établissements et l'équipe intervenant sur le SAS. L'objectif est d'éviter que les élèves s'installent dans une situation d'évitement scolaire. La récurrence a chuté de manière drastique par rapport aux années précédentes. Aucune récurrence n'a été constatée sur les exclus définitifs et seules 2 récurrences ont été enregistrées sur les exclus temporaires. Sur l'année scolaire, 97 jeunes ont bénéficié du dispositif. Des contacts sont maintenus avec 55 d'entre eux, qui participent aux activités proposées par le SAS en dehors du temps scolaire. Le SAS apparaît donc comme un outil de création de liens et de relations éducatives avec des professionnels de l'éducation.

### *Comlan AZANNE, chef de file éducation nationale de la cité éducative de Roubaix*

Horizon 9 a démarré son action en février 2021. L'idée globale est de ne pas laisser les élèves sans rattachement scolaire entre le moment où ils passent en conseil de discipline et leur réaffectation dans un nouvel établissement, sachant que les délais peuvent être de trois à quatre semaines. La prise en charge s'effectue via une convention signée entre le club de prévention et la famille. Comme dans le secteur Nord, l'accompagnement de l'élève est maintenu une fois celui-ci inscrit dans un nouvel établissement.



## *Questions / Réponses*

### *Intervention des cellules de prévention et réactions des familles*

#### *Aline GHEKIERE, Responsable de la formation des médiateurs scolaires à Citéo*

Nous n'avons pas observé de retour particulier de la part des parents. Les familles sont contactées pour prendre de leurs nouvelles, sans évoquer de prime abord les problématiques d'absentéisme. Les parents sont rassurés par le fait que les intervenants ne peuvent pas appliquer de sanctions. Nous rappelons les avantages d'une rescolarisation de l'enfant. Certains élèves, allophones, n'avaient pas compris que les écoles avaient rouvert leurs portes à l'occasion d'un déconfinement. Le travail mené est en général bien perçu. Le dialogue peut être facilité par l'intervention des partenaires, qui proposent des angles d'accompagnement différents.

#### *Sylvie LHOMME, Directrice des services ressources de la Mairie de Lille*

A Lille, des difficultés sont apparues pour rencontrer les familles déclarant l'instruction à domicile de leurs enfants. Lorsque les tentatives de contact n'ont pas donné de résultats, des signalements ont été effectués auprès des services du Département et du Parquet, qui ont enquêté pour entrer en contact avec les familles concernées. Les démarches à l'amiable sont exploitées au maximum avant d'en arriver à de telles extrémités.

#### *Mourad CHIKHI, Directeur adjoint de l'association d'éducation et de prévention (AEP)*

Souvent, les familles pensent que nous intervenons au nom de l'établissement scolaire. Sur les 99 orientations préconisées vers la cellule, seules 2 familles ont refusé d'entrer dans le dispositif. Les familles sont régulièrement relancées, pour leur laisser le temps de digérer les frustrations et les conflits ouverts avec les établissements scolaires. Elles s'aperçoivent également des difficultés que leur impose la gestion d'un enfant déscolarisé à domicile.

### *Confidentialité et partage d'informations*

#### *Denis CUCHEVAL, Délégué du Préfet*

Les médiateurs ne sont pas membres de la cellule de prévention de l'évitement scolaire. Par conséquent, ils ne signent pas de charte rappelant les obligations en matière de confidentialité. La cellule saisit une mission de médiation pour résoudre une situation particulière. Sur la base de cette saisine, les médiateurs interviennent dans leur cadre déontologique habituel, comme ils interviennent sur saisine d'un directeur d'établissement, par exemple.

#### *Aline GHEKIERE, Responsable de la formation des médiateurs scolaires à Citéo*

Aucune charte de confidentialité n'est signée, mais nous recherchons toujours l'adhésion des familles pour transmettre les informations. Seules les situations graves, entraînant une mise en danger, sont de nature à remettre en cause le devoir de confidentialité des intervenants.

### Libre adhésion des jeunes

*Mourad CHIKHI, Directeur adjoint de l'association d'éducation et de prévention (AEP)*

L'adhésion des familles nécessite souvent plusieurs approches. Nous relançons, discutons et rassurons les parents sur la prise en charge et le contenu de l'accompagnement proposé. Les médiateurs agissent de la même manière, en gagnant la confiance des jeunes et de leurs familles.

### Cellules de prévention de l'évitement scolaire et PRE

*Anne-Sophie BELGAID, Responsable du service Réussite éducative de la Ville de Roubaix*

Le PRE accompagne des jeunes scolarisés, même si des problématiques d'absentéisme peuvent se poser. L'articulation est mise en place dans la cadre de la Cité éducative, avec des actions axées sur la prévention.

*Emilie CANDA, pour le Département du Nord*

Les liens sont maintenus entre les cellules et les services internes des institutions, bien que les échanges ne puissent actuellement s'effectuer en présentiel. Les directeurs d'établissements secondaires sont sollicités, au même titre que les services sociaux des collèges. Nous représentons nos institutions dans la cellule d'évitement scolaire, mais les échanges se poursuivent entre les sessions. Des comptes-rendus de séance sont réalisés pour faciliter le suivi des situations et préciser l'identité des intervenants.

### Cité éducative et financement de la cellule de prévention de l'évitement scolaire

La Cité éducative d'Oyonnax est en cours de labellisation. Existe-t-il un financement spécifique de la Cité éducative sur la cellule d'évitement scolaire ? Si oui, à quelle hauteur ?

*Madame LHOMME, Directrice des services ressources de la Mairie de Lille*

La Ville de Lille a intégré l'évitement scolaire dans les actions liées à la Cité éducative. A ce titre, un financement a été sollicité auprès de l'Etat.

*Anne-Sophie BELGAID, Responsable du service Réussite éducative de la Ville de Roubaix*

Les financements ont été fléchés sur les actions de prévention :

- Travail des médiateurs ;
- SAS présentés par les deux clubs de prévention ;
- Action précoce envers les enfants, en amont de la première scolarisation.

Ces actions renforcent les actions de la cellule d'évitement et des dispositifs existants, comme le programme de réussite éducative. La Cité éducative doit assurer une complémentarité entre les dispositifs pour renforcer le maillage des acteurs.

### Par où commencer ? Quels conseils ?

*Arnaud CHARTREL, pour le Parquet général Cour d'Appel de Douai*

Les actions entreprises se révèlent souvent très chronophages. Les efforts doivent se concentrer sur les problématiques propres à chaque territoire, sur la base d'un diagnostic, en évitant les idées préconçues.

*Anaïs WULBRECHT, pour l'Education nationale DASEN*

Les cellules doivent mener un travail technique considérable pour croiser les données. Le diagnostic doit permettre d'identifier les situations d'absentéisme ou de contrôle les plus problématiques, afin qu'elles soient évoquées lors des premières réunions de la cellule. Chaque année, les fichiers CAF ne sont pas transmis avant fin septembre. Nous attendons de disposer d'outils performants pour traiter les données. A terme, les savoir-faire pourront être partagés avec d'autres départements.

*Emilie CANDIA, pour le Département du Nord*

Les sujets doivent être portés par des personnes identifiées au sein de chaque institution. Le portage des dossiers, la participation aux cellules et le suivi des situations demandent beaucoup de temps. Plus les missions des intervenants sont pérennes, plus les données sont échangées efficacement.



## *Pour aller plus loin*

<https://www.irev.fr>

[Les ressources documentaires](#)

[Le Replay de la rencontre](#)

*FAQ (à venir)*

[Actualité régionale des cités éducatives et mise en réseau](#)

<https://www.prev-radicalites.org/>

<http://www.reseau-crpv.fr/>